



Recension d'écrits

Les pratiques favorisant le recrutement, la rétention et la réussite d'enfants de familles d'ayants droit dans les écoles francophones.

Juin 2017

Lamine Kamano, Ph.D., CRDE, Université de Moncton, N-B

et

Mary MacPhee, Doctorante, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, I-P-E

Table des matières

Introduction	2
1. Contexte	3
1.1 Le vieillissement et le faible taux de natalité	3
1.2 Le faible transfert linguistique et l'attraction sociale de l'anglais.....	4
1.3 Les mariages exogames.....	4
2. L'école francophone face aux défis du milieu minoritaire.....	5
3. L'école et les ayants droit de l'article 23 de la charte	7
3.1 Recrutement des enfants d'«ayants droit» : défis et pratiques novatrices	8
3.1.1 Principaux défis.....	8
3.1.1.1 <i>Qualité de l'éducation</i>	9
3.1.1.2 <i>Divergence linguistique entre l'environnement scolaire et le milieu familial</i>	9
3.1.1.3 <i>Facteurs de motivation</i>	10
Synthèse des suggestions des facteurs de motivation des «ayants droit».....	13
3.1.2 Pratiques novatrices.....	13
3.1.2.1 <i>pratiques visant la promotion des écoles minoritaires</i>	14
3.1.2.2 <i>Stratégies d'accueil des parents ayants droit</i>	17
3.2 Accompagnement, Inclusion et Rétention des ayants droit : défis et pratiques novatrices	20
3.2.1 Principaux défis d'accompagnement.....	21
3.2.1.1 <i>Méconnaissance de la langue de scolarisation</i>	21
3.2.1.2 <i>Attitude du personnel et des parents francophones</i>	22
Synthèse des recommandations visant l'accompagnement des <i>ayants droit</i>	24
3.2.2 Pratiques novatrices en matière d'accompagnement.....	25
3.2.2.1 <i>Pratiques visant l'accompagnement des parents exogames</i>	25
3.2.2.1 <i>Pratiques visant l'accompagnement des enfants</i>	30
4. Recommandations	34
4.1 En matière de recrutement.....	34
4.2 En matière de rétention.....	35
Conclusion.....	36
Références	37

Introduction

En raison de sa composition sociodémographique, le Canada est un pays où cohabitent deux majorités et deux minorités de langue officielle (Landry, 2012). Le Québec est la seule province où le français se dote d'un statut de langue majoritaire alors que dans les autres provinces canadiennes, l'anglais demeure la langue de la majorité. Cette réalité sociolinguistique confère à la province du Québec une majorité francophone cohabitant avec une minorité anglophone tandis que le reste du pays connaît une situation inverse.

Les francophones du Canada hors Québec représentent moins de 5% de la population dans les autres provinces et territoires (Denis, 2011). Le Nouveau-Brunswick est la seule province où le français et l'anglais ont le statut de langues officielles. Toutefois, malgré ce statut prestigieux conféré aux deux langues, la réalité sociodémographique de la province du Nouveau-Brunswick fait du français, la langue de la minorité et de l'anglais, celle de la majorité dominante.

Les recherches montrent que la population francophone de cette province est en baisse continue par l'effet du vieillissement, de la dénatalité et de l'assimilation due aux insuffisances de transfert linguistique. L'école est l'une des premières institutions à subir les conséquences de ce phénomène. Elle connaît actuellement une diminution des effectifs, et ce, en dépit des garanties juridiques qu'offre *l'article 23* de la Charte canadienne des droits et libertés (Landry, 2010). D'où l'intérêt de réfléchir sur les voies et moyens visant l'augmentation des effectifs scolaires afin d'assurer la vitalité de l'école française et par ricochet l'épanouissement de la communauté francophone.

Le présent rapport vise essentiellement à identifier les enjeux et les pratiques novatrices susceptibles de favoriser le recrutement, l'inscription, l'intégration et la rétention des jeunes ayants droit dans le système scolaire francophone. Il s'agit spécifiquement d'explorer dans un premier temps, les réalités liées au contexte francophone minoritaire, puis faire un état des lieux des défis auxquels font face les enfants et les parents ayants droit. Les pratiques susceptibles de favoriser le processus de recrutement, d'intégration et de rétention des enfants de familles ayants droit au sein des écoles francophones en milieu minoritaire seront présentées en deuxième lieu. Enfin, à partir de cette revue de littérature, des recommandations qui serviront à orienter les phases subséquentes du projet seront formulées. La recension considère, entre autres, les articles empiriques, les rapports de recherche, les ressources électroniques, les programmes, les guides, des activités pédagogiques et les actes de colloques, de conférences ou de réflexion.

1. Contexte

Selon le recensement de Statistique Canada effectué en 2011, le nombre de personnes de langue maternelle française s'élevait à près de 7,3 millions en 2011 et 7,9 millions de Canadiens parlaient le français à la maison au moins régulièrement. Malgré ces chiffres, il reste que la population francophone canadienne est à la baisse, sa proportion passe de 22,3 % en 2006 à 22,0 % en 2011 (Statistiques Canada, 2011).

Les francophones du Canada hors Québec représentaient environ 1 067 000 au recensement de 2011 comparativement à près de 1 013 000 en 2006. Le plus grand nombre se trouve en Ontario avec plus de 500 000 d'habitants et la plus forte proportion provinciale habite le Nouveau-Brunswick, où le français conserve son statut en tant que l'une des deux langues officielles de la province (Landry, 2012). Cependant, comme observée sur le plan pancanadien, la population francophone au Nouveau-Brunswick est en baisse constante. En 2011, 31,6% ont déclaré avoir le français comme langue maternelle contre 32,4% en 2006. Parmi cette population, au recensement de 2011, seulement 28,8% parlaient le plus souvent le français à la maison alors que cette proportion s'élevait à 29,4% en 2006.

Au Nouveau-Brunswick, tout comme dans les autres provinces canadiennes en situation minoritaire, le nombre de francophones hors-Québec est en diminution. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène dont, entre autres, vieillissement et faible taux de natalité, faibles taux de transferts linguistiques et attraction sociale de l'anglais, assimilation et mariages exogames.

1.1 Le vieillissement et le faible taux de natalité

Le vieillissement de la population francophone hors Québec et le faible taux de natalité représentent des facteurs qui contribuent à fragiliser la vitalité des communautés. Selon Landry (2012), les francophones hors Québec ayant franchi le seuil de 65 ans sont plus nombreux que les jeunes de 15 ans et moins. Ce qui est inquiétant est que cette fragilité démographique par l'effet du vieillissement est peu compensée à cause du faible taux de fécondité. Pour Marmen et Corbeil (2004), avant les années 60, le nombre moyen d'enfants par famille francophone était estimé à plus de quatre alors que dans les années 2000, cette moyenne a baissé à moins de deux. La faiblesse du taux de naissance ne garantit guère le remplacement ou le renouvellement des générations.

1.2 Le faible transfert linguistique et l'attraction sociale de l'anglais

La diminution de la population francophone hors Québec ne laisse pas les décideurs indifférents. Elle fait l'objet, dans ces dernières années, de débats, de réflexions et de définitions des politiques visant à combler ce déficit. Parmi les solutions envisagées, l'immigration apparaît au premier rang. Toutefois, les recherches indiquent une insuffisance de transferts linguistiques chez les immigrants allophones. En réponse à la question si le transfert linguistique des allophones contribue à la croissance de la population francophone, Landry (2012) mentionne que pour l'ensemble du Canada, le taux de transfert linguistique chez les populations allophones était de 46 % en 2001, dont 43% parlaient l'anglais contre 3% seulement qui parlaient le français.

Pour le cas spécifique du Nouveau-Brunswick, Landry (2012) poursuit son analyse en soulignant que pour 63 personnes sur 100 ayant vécu des transferts linguistiques, 59 avaient choisi l'anglais et 4 seulement ont choisi le français. Dans les autres provinces et territoires, les transferts vers le français étaient également inférieurs à 1 %. De ce constat, ce même auteur parvient à la conclusion que seule l'immigration francophone semble contribuer à la vitalité des populations francophones hors Québec.

Or, bien que la croissance démographique des francophones soit imputable aux immigrants (Houle et Corbeil, 2010), il n'en demeure pas moins que la forte valeur marchande de la langue anglaise est au détriment de l'attraction envers le français (Landry, 2010).

1.3 Les mariages exogames

En contexte francophone minoritaire, les mariages et les cohabitations exogames ou mixtes constituent la règle plutôt que l'exception. À cet effet, Landry (2010) précise que l'endogamie en contexte francophone minoritaire n'est plus une caractéristique typique. Or, en contexte minoritaire, ce type de mariage constitue, pour certains auteurs, un facteur susceptible de favoriser l'absorption de la minorité par la majorité. Bien que certains auteurs n'associent pas forcément l'assimilation de la minorité aux mariages exogames, mais plutôt à l'insuffisance de la francité familioscolaire (Landry et Allard, 1997), il convient de préciser qu'ils constituent un facteur qui crée toutes les conditions favorables au processus assimilationniste. Si dans un contexte de cohabitation les mariages mixtes sont inévitables, le problème qui se pose en contexte francophone minoritaire est celui du choix de langue de scolarisation pour les enfants. Pour diverses raisons, certaines familles choisiront d'inscrire leurs enfants dans les écoles de la majorité linguistique alors que d'autres choisiront celles de la minorité. Au sein de la

francophonie canadienne hors Québec, la proportion des enfants à l'école française issue de parents exogames est passée de 53% à 66 % en deux décennies soit de 1986 à 2006 (Landry, 2012). Ce taux, selon ce même auteur, est très faible au Nouveau-Brunswick, soit d'environ 32 %. Cela signifie que les parents ayants droit choisissent le plus souvent d'inscrire leurs enfants dans les écoles de la majorité. Pour Cormier (2015), ce choix s'explique par le fait que ces familles adoptent le plus souvent l'anglais comme étant la langue de communication à la maison et contournent le défi d'être incapable de composer avec un environnement scolaire qui fonctionne dans une langue autre que celle parlée à la maison.

À l'issue de cette description sommaire du contexte sociodémographique, il est à remarquer que les communautés francophones minoritaires font face à plusieurs défis non moins importants. L'école, étant le microscope de la société, est la première à subir les influences de ces multiples défis. Les sections suivantes dressent non seulement un portrait de ces influences sur l'école, mais aussi explorent les différentes pratiques favorisant le recrutement et la rétention des enfants d'ayants droit dans les écoles francophones minoritaires.

2. L'école francophone face aux défis du milieu minoritaire

La description de la situation démographique francophone fait état de plusieurs enjeux ayant des implications éducatives. Pour les francophones en situation minoritaire l'école constitue parfois le seul espoir permettant de pérenniser la langue et la culture françaises (Cormier, 2005). C'est pourquoi, les communautés francophones hors Québec ont avant tout mené une lutte pour obtenir et garantir leurs droits à une éducation dans leur langue et la gestion de leurs institutions scolaires afin de se soustraire de la volonté de la majorité anglo-dominante quant aux prises de décisions (Foucher, 2000; Mc Andrew, 2016). Ce droit a été juridiquement formalisé et enchâssé dans la constitution du Canada en 1982 (LeBouthillier, 1990). L'article 23 de la constitution canadienne stipule que :

«(1) Les citoyens canadiens :

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette

instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.»¹

Ainsi, selon McAndrew (2016), les protections dont bénéficient les minorités de langues officielles au Canada à travers le contenu de cet article leur donnent le droit de réguler l'accès aux institutions scolaires. L'article 23 de la charte canadienne des droits et libertés est considéré comme une source d'espoir pour les francophones hors Québec d'autant plus qu'il leur permet de donner à leurs enfants une éducation en français et de gérer leurs écoles (Deveau, Landry et Allard, 2006, Deveau, 2007; Landry, 2012). Toutefois, malgré cette garantie juridique, l'école francophone minoritaire fait face aux effets des réalités démographiques entraînant la diminution, voire la menace, de ses effectifs (Cormier, 2005; Landry, 2010, 2012).

Pour le cas particulier de la province du Nouveau-Brunswick, Cormier (2015) identifie un certain nombre d'acquis importants pour la communauté francophone minoritaire, à savoir l'enchâssement de l'article 23 dans la charte et la dualité du système éducatif qui se traduit concrètement par le partage de gestion de l'éducation en deux secteurs (francophone et anglophone). Chaque secteur est responsable de la gestion et de l'élaboration de ses programmes (Mc Kee, 1997).

Malgré ces acquis et en dépit de l'espoir suscité par l'article 23, les inscriptions dans les écoles francophones de la province demeurent toutefois à la baisse et plusieurs enfants issus de familles ayants droit sont inscrits dans le système d'éducation anglophone (Landry, 2010). Tel que mis en évidence dans les sections précédentes, cette réalité n'est pas spécifique au Nouveau-Brunswick, elle concerne toutes les autres provinces du Canada hors Québec. Selon Landry (2010), le nombre d'enfants d'ayants droit à l'âge de scolarisation est passé de 285 205 en 1986 à 211 755 en 2006, soit une baisse alarmante de 26 % en deux décennies.

¹ Article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, 1982.

D'après le même auteur, cette diminution rapide serait due au faible transfert linguistique, au faible taux de natalité et au faible apport de l'immigration. D'où la préoccupation de trouver des voies et moyens permettant de renverser la tendance à travers le recours aux enfants d'ayants droit reconnus par l'article 23, et ce, dans le but de contribuer à l'élargissement du bassin de recrutement de l'école francophone du Nouveau-Brunswick et alors à la pérennité linguistique francophone.

3. L'école et les ayants droit de l'article 23 de la charte

En contexte francophone minoritaire, l'école est vue comme une institution charnière qui assure la survie de la communauté linguistique minoritaire (Cormier, 2015). Elle joue de ce fait un grand rôle quant à la transmission des savoirs, la socialisation des élèves, la promotion et la préservation de la langue et de la culture françaises (Skutnabb-Kangas, 2000; Géran-Lajoie, 2002; Landry et Rousselle, 2003). La mobilisation des minorités francophones pour leur droit à disposer d'elles-mêmes s'inscrit selon Charbonneau (2012) dans la logique de recherche de reconnaissance en tant qu'entité sociale ayant des valeurs et qui met en évidence un prestige linguistique et culturel à pérenniser par le biais de l'école. Elles doivent donc déterminer en fonction des privilèges que leur accorde *l'article 23 de la charte des droits et libertés*, comment l'école peut jouer pleinement ce rôle. L'augmentation des effectifs scolaires à travers la mobilisation et la motivation de tous les parents à inscrire leurs enfants dans les écoles françaises est un préalable susceptible de permettre à l'école de jouer pleinement son rôle. Or, les études indiquent que parmi les familles sur lesquelles reposent principalement les espoirs de l'école francophone minoritaire, la mobilisation des ayants droit s'avère complexe.

Conformément à *l'article 23 de la Charte des droits et libertés*, un citoyen canadien est dit *Ayant droit* lorsque l'un des trois critères suivants sont remplis :

- 1) être un parent dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité linguistique officielle de sa province de résidence actuelle
- 2) être un parent qui a reçu son instruction au niveau primaire au Canada dans la langue de la minorité linguistique de sa province de résidence actuelle;
- 3) être un parent dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, dans une des deux langues officielles².

Ainsi, tous les parents qui répondent à l'un des critères énoncés sont dits *Ayants droits* et ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité. Toutefois, selon les recherches, tous les *ayants droit* n'exercent pas ce droit. Certains parents dits

² *Ibid*

ayants droit choisissent, pour l'inscription de leurs enfants, les écoles de la majorité anglo-dominante, et ce, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous reviendrons dans les sections suivantes. Comment faire comprendre à ces parents, la nécessité d'inscrire leurs enfants à l'école française? Quelles sont les meilleures pratiques à cet effet?

3.1 Recrutement des enfants d'«ayants droit» : défis et pratiques novatrices

La mise en œuvre de *l'article 23* dans plusieurs communautés francophones hors Québec est plus ou moins établie selon les milieux (Boudreau, 2007). Pour cette même auteure, plusieurs questions liées à son interprétation telles que l'ouverture et la gestion des écoles françaises par les minorités elles-mêmes ne font plus l'objet de débat, toutefois, pour plusieurs communautés francophones minoritaires, le recrutement des enfants d'ayants droit ne constitue pas une préoccupation importante. Denis (2011) ajoute à cette catégorie de clientèle une autre catégorie qu'il appelle «ayants droit perdus» définis comme des enfants issus des familles endogames ou exogames au sein desquelles la langue de communication est l'anglais qu'ils finissent par adopter. Ces enfants, selon Denis (2011) finissent par perdre le français comme langue maternelle et ne peuvent plus en tant qu'adulte, se prévaloir des droits garantis par *l'article 23*, le français n'étant plus leur «langue première apprise et encore comprise» (p.11). En plus des ayants droit reconnus par l'article 23 et des ayants droit perdus à retrouver, Denis (2011) propose d'élargir le processus de recrutement aux enfants issus des familles «francophiles», c'est-à-dire «des anglophones qui cherchent à s'intégrer à la langue, à la culture et à la communauté francophone» (p.17). Pour ce même auteur, bien qu'il n'existe aucune étude actuelle qui permet de comprendre «l'étendue de cette clientèle additionnelle», certains francophiles souhaitent tout de même inscrire leurs enfants à l'école française même s'ils sont dépourvus de ce droit.

3.1.1 Principaux défis

Le recrutement des «ayants droit» pris dans un sens large s'accompagne de défis aussi bien du côté des parents, mais aussi de l'école francophone devant les accueillir. Ainsi, des auteurs qui se sont attardés au sujet du recrutement d'enfants issus de familles ayants droit notent deux préoccupations susceptibles de guider ou de compromettre la volonté des parents d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française: la qualité de l'éducation offerte dans les institutions scolaires francophones (Denis, 2011; Boudreau, 2007) et les craintes des parents qui auront à composer avec un environnement scolaire différent de celui de la maison sur le plan linguistique (Cormier, 2015).

3.1.1.1 Qualité de l'éducation

La qualité de l'éducation offerte dans les institutions scolaires francophones est un facteur important de prise de décision des ayants droit. Boudreau (2007) mentionne que les parents ayants droit privilégient le plus souvent la qualité de l'école dans le processus de choix de l'institution scolaire pour leurs enfants, même si ce choix est aux dépens de l'école française.

Pour Boudreau (2007), deux facteurs influencent la qualité de l'éducation; la connaissance de la langue française par les élèves et les programmes offerts. Lorsque la majorité des élèves comprend difficilement la langue d'enseignement, les enseignants éprouvent de la difficulté à faire passer leurs notions, ce qui compromet l'apprentissage de la matière. Quant aux programmes scolaires, Boudreau (2007) affirme qu'il existe un écart considérable au niveau des systèmes scolaires francophone et anglophone, les programmes offerts en anglais étant fréquemment plus nombreux et variés que ceux offerts en français. Cette disparité nuit grandement à l'égalité de l'enseignement observée dans les deux langues. La faiblesse des effectifs dans certaines écoles françaises ne permet pas non plus d'allouer des ressources déjà insuffisantes pour faire fonctionner certains programmes ou services.

Denis (2011) trouve qu'il existe un rapport entre «l'infériorisation institutionnelle» de la langue française et l'éloignement des parents ayants droit de leur langue maternelle et de leur communauté. Il explique ce fait en prenant en considération l'aspect historique lié au manque d'éducation française et à l'absence d'écoles francophones en contexte minoritaire et considère que les acquis de l'article 23 ont un effet réparateur.

Abondant dans le même sens, Gross, de Armond et Denice (2015) indiquent que les parents choisissent les écoles selon la qualité académique, la distance et l'emplacement de l'école, l'effectif et la sécurité. En Alberta, Bosetti, et *al.* (2015) notent que l'un des motifs expliquant les choix des parents est lié à la compétitivité en termes de réussite académique des élèves et surtout ceux issus des milieux défavorisés. Contrairement à ce que note Boudreau (2007), la qualité de l'éducation n'est pas le seul facteur de prise de décision, la divergence linguistique entre le milieu scolaire de l'enfant et sa famille joue également un rôle prépondérant.

3.1.1. 2 Divergences linguistiques entre l'environnement scolaire et le milieu familial

L'exogamie est une caractéristique inhérente au milieu minoritaire. Elle consiste à l'union de deux personnes de langues et de cultures différentes, ce qui signifie plus qu'une langue autre que le français est parlée à la maison (Conseil des écoles catholiques du centre est,

2016). Dans un tel contexte, le degré de francité familiale est important. Si le français n'est pas considéré comme la langue de communication principale à la maison, l'école sert de tremplin afin de maintenir l'équilibre langagier (Landry et Allard, 1997; Landry, 2003). Toutefois, pour Cormier (2015), les familles qui adoptent le plus souvent l'anglais comme langue de communication principale à la maison choisissent d'envoyer leurs enfants dans les écoles de la majorité anglophone afin de contourner le défi de composer avec un environnement scolaire qui fonctionne dans une langue autre que celle parlée à la maison.

3.1.1.3 Facteurs de motivation

Une étude réalisée par le Réseau Circum en 1999 pour le compte du Commissariat aux langues officielles a identifié plusieurs facteurs de motivation en ce qui a trait aux choix scolaires chez les parents ayants droit hors Québec. Menée auprès des ayants droit de Vancouver, de Calgary, de Halifax et de Sudbury, cette étude a permis de comprendre que le choix de l'école française par les parents dépend des facteurs techniques, psychologiques, démographiques, économiques, politiques et culturels. Les perceptions des parents selon les différents facteurs de motivations sont décrites ci-après en partant des conclusions de l'étude.

Les facteurs techniques

Les facteurs techniques regroupent selon l'étude, l'ensemble des déterminants généraux du choix du système d'enseignement anglais ou français par les ayants droit. Il s'agit notamment de la disponibilité et de la proximité d'une école, de la disponibilité d'une école secondaire, de la qualité de l'enseignement, du caractère agréable de l'environnement scolaire par rapport aux autres écoles et de la disponibilité des activités parascolaires de nature sportive ou culturelle.

Les résultats de l'étude ont révélé une satisfaction moyenne des parents ayants droit par rapport au système scolaire en général. Malgré quelques contraintes budgétaires, les parents ont reconnu le dévouement des enseignants et l'existence de cibles communes d'apprentissage assurant un enseignement égal dans les deux systèmes éducatifs (anglais et français). L'étude indique que les parents qui utilisent l'un des systèmes font le plus souvent des comparaisons de valeur avec l'autre système. De façon générale, la qualité de l'enseignement et du milieu de vie sont perçus comme des facteurs influençant le choix d'une école et non du réseau scolaire. Les facteurs techniques les plus importants demeurent la proximité de l'école et les activités parascolaires.

La recherche de Rocque (2006) indique qu'en Alberta des couples exogames choisissent une école francophone pour la qualité de l'enseignement, l'attention individualisée, l'expérience bilingue et riche, la valorisation du français et l'atmosphère accueillante à l'école.

Les facteurs psychologiques

L'étude range dans la catégorie des facteurs psychologiques des perceptions liées au ressenti ambiant, au comportement et pensée des membres du groupe linguistique dominant, à la difficulté d'apprentissage de la langue française et à l'estime de soi.

Il ressort des résultats qu'en envoyant leurs enfants à l'école de la minorité, certains parents ayants droit avouent qu'ils font l'objet de jugements de la part de certains membres de la famille, des voisins et des amis parce qu'ils séparent ces enfants de leurs amis du quartier, ce qui ne leur permet pas de bien apprendre la langue du groupe majoritaire. Toutefois, les parents s'entendent sur la difficulté d'apprendre la langue française, et cela est perçu à la fois comme un obstacle de choix de l'école française par certains parents et comme un atout par d'autres. Enfin, les parents ayants droit qui ont choisi l'école française n'admettent pas la nécessité de se rapprocher des façons de faire de la majorité, en dépit de la connaissance de la langue à toute fin pratique. Ces derniers, selon le rapport, critiquent l'attitude des parents non ayants droit qui veulent intégrer leurs enfants, pour toute sorte de raisons, à la société et à la culture anglaises parce qu'ils se croient prémunis contre l'assimilation à la majorité anglo-dominante.

Les facteurs démographiques

Les facteurs démographiques déterminant les motivations du choix de l'école pour les enfants d'ayants droit concernent la stabilité géographique de la famille, l'exogamie, l'âge des parents et le rôle de la mère. Selon les conclusions du rapport de l'étude, les parents trouvent souvent que le choix de l'école anglaise facilite les déplacements et les déménagements compte tenu de la disponibilité des établissements anglais en milieu francophone minoritaire. Par ailleurs, deux arguments justifient le manque de motivation de choix de l'école de la minorité par le parent anglais, soit la possibilité de participer pleinement aux apprentissages des enfants «puisque l'enseignement sera dispensé dans une langue qu'il ne comprend pas» (Circum, 1999, p.5) et la crainte que l'enfant «n'apprenne pas correctement l'anglais, dans un monde qui exige que l'on maîtrise cette langue». Le rapport associe l'intention du choix de l'école anglaise au père qui y trouve une perspective de carrière prometteuse pour l'enfant, toutefois, dans le couple exogame, le dernier mot revient à la mère qui s'occupe des enfants surtout en ce qui concerne l'aide aux devoirs. Enfin, du point de vue de l'âge, le rapport suggère que les parents plus âgés seraient plus attirés par l'école française en raison des valeurs culturelles plus ancrées qu'ils ont

tendance à conserver alors que les parents plus jeunes sont plus dynamiques sur le plan linguistique, donc plus enclin à choisir l'école anglaise pour l'éducation de leurs enfants.

Les facteurs économiques

Selon l'étude, les facteurs économiques ont surtout trait aux perceptions associées au prestige et à la valeur marchande de la langue anglaise pour justifier le choix de l'école par les ayants droit. Les résultats de l'étude montrent que tous les parents s'accordent pour dire que la formation dans le réseau anglophone conduit aux meilleurs emplois et à des promotions. Or, selon toujours le même rapport, certains parents ayant choisi l'école française trouvent que ce n'est pas le caractère prestigieux ou la valeur marchande de l'anglais qui est fondamental dans le processus de choix de l'école, mais plutôt le bilinguisme. Pour les parents ayant choisi le réseau anglais, le bilinguisme s'avère utile, mais l'anglais est «essentiel» aussi bien pour l'accès aux meilleurs emplois, à la mobilité qu'au prestige. Les recherches de Yoon et Gulson (2010) et Dalley et Saint-Onge (2008) ont confirmé l'importance pour les parents de développer chez les enfants le bilinguisme et une compétence forte en anglais.

Enfin, parmi les six facteurs de prise de décision des parents non francophones ressortis par MacPhee (2017), le bilinguisme occupe le premier rang suivi par les emplois futurs, la perception de la petite taille de classe, le patrimoine francophone ou acadien, l'atmosphère accueillante de l'école et le choix de l'autre parent francophone.

Les facteurs politiques et culturels

Parmi les facteurs identifiés par l'étude, les considérations politiques ne semblent pas guider les décisions des parents ayants droit dans les choix d'école pour leurs enfants. En revanche, les résultats montrent «une relation étroite entre le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle francophone locale et le choix de l'école française pour les enfants.» (p.8). Sur le plan culturel et identitaire, l'étude montre que les parents souhaitent inscrire leurs enfants dans le réseau francophone où la communauté est vivante, dynamique et leur permet de pérenniser leur langue et leur culture à travers leurs enfants. Ils considèrent que l'école est le pilier de la communauté. «C'est grâce à l'école que les membres de la communauté, adultes et enfants, se retrouvent, se rencontrent, se reconnaissent.» (p. 9).

Ces résultats corroborent d'autres études menées par des auteurs tels que Landry et Allard, 1999; Landry, Deveau et Allard, 2006; Landry, 2010, dont les conclusions se résument aux préoccupations fondamentales de la francophonie minoritaire d'assurer la vitalité ethnolinguistique à travers l'autonomie culturelle. Pour ce faire, en tant qu'institution sociale,

l'école francophone du milieu minoritaire apparaît comme un levier en ce qui a trait à la transmission des savoirs, à la revitalisation de la langue française et de la culture francophone (Ferrer et Allard, 2002; Landry, 2010).

Synthèse des suggestions des facteurs de motivation des «ayants droit»

La revue de la littérature laisse voir un certain nombre de préoccupations susceptibles de guider les décisions des parents ayants droit dans leur choix d'inscrire leurs enfants dans le réseau d'enseignement francophone. Les suggestions ci-dessous présentées sous forme de points essentiels constituent une synthèse issue de l'analyse des principaux défis décrits par les auteurs.

En vue de motiver les parents ayants droit à inscrire leurs enfants dans les écoles francophones, il est important de:

- ❖ Miser sur la qualité de l'éducation en français en mettant l'accent sur son rendement par rapport l'acquisition des deux langues officielles du Canada et les opportunités qui s'y rattachent;
- ❖ Rassurer les parents sur le développement du bilinguisme additif chez l'enfant en créant un équilibre entre les deux environnements (école et famille);
- ❖ Offrir un environnement scolaire et communautaire stimulant et accueillant qui offre un éventail d'activités sportives et parascolaires et qui favorise l'implication active des parents;
- ❖ Trouver des voies et moyens permettant d'impliquer le parent non francophone, y compris communiquer avec lui ou elle en anglais;
- ❖ Accueillir les parents dans un milieu communautaire vivant tout en offrant la possibilité au parent anglophone d'apprendre le français en mettant en place un programme d'accompagnement linguistique pour parents non francophones de couples ayants droit.

3.1.2 Pratiques novatrices

Les auteurs s'entendent sur le fait que le choix d'une école par un parent ayant droit est motivé par plusieurs éléments jugés indispensables compte tenu des valeurs personnelles, sociales et académiques du couple (Bagley, Woods et Glatter, 2010; Cotnam, 2011; Dalley et Saint-Onge, 2008; Davies et Aurini, 2011; Yoon et Gulson, 2010).

L'ensemble des pratiques favorisant le recrutement proposé par les auteurs se regroupent en deux catégories : pratiques visant la promotion des écoles minoritaires et les stratégies d'accueil des parents ayants droit.

3.1.2.1 pratiques visant la promotion des écoles minoritaires

Plusieurs auteurs tels que Landry (2010); Vincent (2010), Taylor (2007); Taylor (2003); et Landry (2003) suggèrent la promotion des écoles minoritaires auprès de tous les parents, notamment des ayants droit reconnus par l'article 23 de la Charte. Martel (2001) propose ce qu'il est convenu d'appeler *le marketing des écoles francophones minoritaires*. À cet effet, en faisant allusion au contexte ontarien, ce même auteur note que certains parents francophones n'inscrivent pas leurs enfants dans les écoles du système d'éducation en langue française parce qu'ils disposent peu d'informations à leur égard. Pour ce faire, la province de l'Ontario aurait lancé en 2009 une vaste campagne de promotion afin de mieux informer ces familles sur les avantages qu'offre l'école de langue française en contexte francophone minoritaire. Ces mêmes initiatives ont été mises en œuvre dans d'autres provinces canadiennes en situation minoritaire (Terre Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Alberta, Manitoba, etc.), mais aussi ailleurs qu'au Canada (États-Unis). Nous présentons quelques exemples de stratégies gagnantes en matière de promotion mises en œuvre dans ces contextes ainsi des matériels promotionnels qui ont été préconisés.

Développement d'un plan de promotion de l'école francophone (Fédération des parents des parents francophones de Terre-Neuve et Labrador).

Dans le but d'éclairer les parents sur les programmes français offerts dans les écoles francophones de la province, la *Fédération des Parents francophones de Terre-Neuve et Labrador* en collaboration avec le *Conseil scolaire francophone provincial* a élaboré un plan de marketing. Ce plan a pour objectif d'augmenter la visibilité des écoles françaises. Pour ce faire, un Agent chargé des relations publiques a été embauché avec le mandat d'élaborer un plan de communication durable assorti d'actions précises. L'Agent devait également rendre visite à la communauté francophone afin de leur présenter le contenu du plan. Cet outil de communication comportait plusieurs dépliants rédigés dans les deux langues officielles et une trousse d'informations sur la portée de l'éducation en français. Le choix de titres incitatifs des dépliants traduit l'efficacité et la pertinence de cette stratégie.

Exemple de titres de dépliants : *Mon enfant sera-t-il bilingue? Prématernelle en français, pourquoi? Exogamie*, etc.

Création des hyperliens sur les sites des conseils scolaires

L'étude réalisée par Rocque (2011) montre la facilité de transmettre l'information sur l'éducation française aux couples mixtes à travers la création des hyperliens des sites des conseils scolaires francophones. Considérés comme des ressources indispensables pour les

couples mixtes, ces hyperliens constituent des raccourcis en anglais des informations des sites de conseils scolaires francophones. À partir d'un lien qui mène à la version anglaise, le parent ne parlant pas français du couple mixte est à même, selon Rocque (2011), de trouver et de comprendre facilement des renseignements pertinents et utiles au sujet de l'éducation de langue française en milieu minoritaire au Canada et des ressources susceptibles de le soutenir dans son rôle de parent.

Communication participative (Regroupement National des Directions générales de l'Éducation)

La communication participative est une nouvelle approche envisagée par Regroupement National des Directions générales de l'Éducation qui vise à engager les différentes parties prenantes du système scolaire. Afin d'élaborer cette approche, des entrevues téléphoniques et des groupes de discussion ont été réalisés auprès de 1 000 répondants en Alberta et en Nouvelle-Écosse. L'analyse des données a permis d'identifier des stratégies d'action à mettre en œuvre dans ces deux provinces. La Nouvelle-Écosse a été choisie pour abriter la phase pilote du projet dont le cadre tourne autour de trois concepts clés : Attirer-Maintenir-Rayonner. L'approche s'actualise concrètement en tenant compte de trois composantes qui vantent le mérite de l'éducation en français : «1- Donner un sens à ses actions; 2- Exercer un pouvoir; 3- Être valorisé.» (p.2).

Annonces publicitaires

La littérature suggère un plan de communication axé sur la publicité. Originellement conçue pour recruter la clientèle en matière d'alphabétisation, cette stratégie consiste à faire des annonces dans les garderies qui sont des lieux par excellence pour le recrutement. La procédure consiste à distribuer ces annonces aux parents par l'entremise de leurs enfants. La stratégie prévoit également des annonces publicitaires dans les journaux, à la radio ou à la télévision et dans les espaces publics (épicerie, bureau de poste ou d'autres endroits publics). Ces différentes annonces devraient vanter la qualité et la portée de l'éducation en français en contexte francophone minoritaire et faire usage de plusieurs ressources médiatiques, notamment audiovisuelles.

Exemple : la série « *Mon école de choix* » (www.fondationeduquerenfrancais.ca/mon-ecole-de-choix). La série vidéo «*Mon école de choix*» présente la spécificité et les valeurs ajoutées de l'éducation en langue française. La série aborde notamment la transmission de la langue et de

la culture, le bilinguisme durable et l'environnement culturel enrichi dans lequel évoluent les élèves des écoles francophones. Il existe également d'autres ressources telles la publicité-télé 2016 de la campagne de promotion de l'éducation en langue française en Ontario (www.youtube.com/watch?v=ZObaN0-lZhg) ou «*Mon choix c'est l'école de langue française*»³.

Projet *J'explore* (Île du Prince Édouard)

La Coopérative d'intégration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec la Commission scolaire de langue française de l'Île du Prince Édouard, a initié un projet visant à donner plus de visibilité à l'éducation en français. Ce projet dénommé *J'explore* comprend une série de vidéos qui véhiculent des messages simples destinés aux parents francophones, francophiles et anglophones à propos de l'éducation en français à l'Île-du-Prince-Édouard, et s'attardent également à la disponibilité des services communautaires en français, de la petite enfance à l'âge adulte.

Communication axée sur l'analyse des besoins des parents

Des auteurs tels que Dumoulin, Thériault, Duval et Tremblay (2013); Dumoulin, Thériault, Duval (2015) mentionnent que l'école doit se rapprocher des familles par de nouvelles pratiques de communication en partant des opinions et d'une analyse des besoins des parents. Pour ce faire, la mise en œuvre de la stratégie de promotion doit partir d'une analyse scrupuleuse des besoins des parents en matière d'informations à propos de l'école francophone. Une telle stratégie a été utilisée par le Regroupement National des Directions générales de l'Éducation. Elle consistait à réaliser une étude de marché portant sur les ayants droit. Les résultats ont révélé les questions relatives à l'image de l'école française chez les parents, leurs relations avec l'école et la communauté francophone et leurs capacités langagières. De même, les consultations menées auprès des conseils scolaires ont également permis d'envisager la meilleure manière de communiquer selon les contraintes financières et logistiques présentes dans le système scolaire.

³ http://reseauippe.ca/index.cfm?Voir=media&Id=1475&Repertoire_No=363004570.

✚ Organisation de rencontres ou de journées de recrutement

La recherche de MacPhee (2017) a mis en évidence le grand besoin pour les parents de recevoir une communication efficace, régulière et complète susceptible de les guider dans la prise de décision portant sur le choix de l'école de leurs enfants. MacPhee (2017) suggère pour ce faire les occasions de rencontres pour développer des liens et le système d'appui, même des moments pour parler des stratégies qui fonctionnent bien pour leurs familles.

3.1.2.2. Stratégies d'accueil des parents ayants droit

Dans l'énoncé de politique d'accueil du ministère de l'Éducation de l'Ontario, l'accueil est défini comme « l'ensemble des pratiques mises en œuvre par la communauté scolaire afin de permettre à tout nouvel élève et à sa famille de se sentir membres et partenaires privilégiés de l'école de langue française, dans un climat de confiance et de compréhension. Il vise l'inclusion de l'élève et de sa famille dans la communauté élargie.» (p. 12). Cette définition permet de comprendre qu'un accueil réussi ne se limite pas à l'accueil initial des élèves et de leurs parents, mais il va au-delà, en les invitant «à connaître, à s'intégrer, à participer activement et à s'identifier à la communauté scolaire, et ce de façon continue.» (CSCNO, 2010, p. 5). D'après ce même document, les élèves et les parents de couples exogames ou francophiles qui se sentent bien accueillis à l'école se reconnaissent en tant que contributeurs à la vie scolaire, ce qui leur rassure du bienfondé de leur choix.

À l'image de la promotion de l'école francophone auprès des ayants droit, les stratégies devant être mises en œuvre en matière d'accueil sont plus ou moins documentées par les recherches récentes. L'étude de Cormier et Lowe (2010) a examiné l'accueil et l'appui dont doivent bénéficier les parents exogames et le succès de différents modèles de francisation dans des écoles au Nouveau-Brunswick. Les résultats indiquent que les parents francophones semblent satisfaits de l'accueil et de l'appui qu'offre l'école alors que chez les non-francophones, ces expériences sont mitigées. Alors que certains se sentent avoir bien été accueillis, d'autres affirment avoir des défis se traduisant par des sentiments d'exclusion du parent qui ne comprend pas la langue de scolarisation de l'enfant. Or, Rocque (2015) affirme que l'école doit jouer un rôle d'accompagnement en accueillant et en sensibilisant les parents sur leur rôle dans le maintien d'une forte francité familioscolaire. L'accueil chaleureux d'ayants droit permet d'établir un dialogue fondé sur la compréhension et le renforcement du lien de confiance entre élèves, parents et écoles (MEO, 2009). Loin d'être un fait ponctuel, l'accueil doit être perçu selon MEO (2009), comme une activité initiale de prise de contact avec les élèves et leurs parents, mais surtout comme une attitude pédagogique qui influence l'agir et les

propos des acteurs éducatifs, notamment le personnel enseignant, de soutien et les directions d'écoles.

Nous présentons quelques pratiques novatrices ou stratégies gagnantes mises en œuvre dans certains contextes en matière d'accueil.

✚ *Élaboration d'une politique d'accueil et d'accompagnement des ayants droit (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009)*


En vue de développer au sein des écoles francophones une culture d'accueil, le Ministère de l'Éducation de l'Ontario s'est doté d'une politique visant à appuyer et à clarifier certaines dispositions, règlements et programmes-cadres du curriculum de l'Ontario.

L'énoncé de cette politique stipule que «les conseils scolaires de langue française revoient leurs politiques, leurs protocoles et leurs pratiques pour élaborer une politique locale d'admission, d'accueil et d'accompagnement qui tient compte de la Constitution canadienne, de la Loi sur l'éducation, des responsabilités des conseils scolaires et des réalités régionales. Les conseils scolaires sont responsables de la mise en œuvre de cette politique locale dans toutes leurs écoles» (p.3). Les différentes politiques d'accueil devant être élaborées et implantées par chaque conseil scolaire au sein de leurs écoles doivent être destinées non seulement aux élèves, mais aussi à leurs familles.

✚ *Protocole d'accueil et de communication (CSCNO, 2011)*

Dans le but d'assurer un accueil chaleureux à l'ensemble des clientèles variées présentes dans ses écoles, le conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario a élaboré un protocole d'accueil et de communication. Ce protocole explique l'ensemble des procédures à suivre et des stratégies à préconiser afin d'assurer l'accueil des élèves et de leurs familles. Le protocole propose des stratégies d'accueil telles que la rencontre avec certains membres du personnel scolaire, l'orientation avec l'équipe-élèves (jumelage), la remise de trousse d'accueil adaptées aux besoins des clientèles (ex. mission, vision, services offerts, renseignements généraux). Le facteur innovant de ce protocole concerne la communication lors de l'accueil. Le protocole propose une forme de communication caractérisée par la simplicité et la concision tout en reconnaissant la réalité des couples exogames ou interlangagiers et de certaines familles nouvellement arrivées. Pour ce faire, le protocole suggère un recours à une langue autre que le français lorsque la situation l'exige. Selon le niveau d'aptitude des parents, il convient de favoriser une communication bilingue. Pour les parents anglophones, le protocole propose de

rédiger certains documents dans les deux langues officielles, tout en donnant accès aux points saillants de certains documents traduits en anglais sur le site Web. Cette stratégie de communication bilingue est également utilisée dans d'autres contextes francophones en situation minoritaire. Par exemple, Rocque (2015) parle d'une forme de communication bilingue (français-anglais) pour le « mot de bienvenue, l'accueil, la lettre circulaire du mois » en Alberta et les informations destinées aux parents ayants droit en Colombie-Britannique (sauf le bulletin). Ce même auteur constate la même forme de communication bilingue (anglais-français) à l'occasion des rencontres d'informations et de cérémonie de diplômes en Saskatchewan et au Manitoba. Landry (2003) ajoute que la création d'une structure d'accueil affirmative et ouverte serait à préconiser. Bien qu'il reconnaisse le risque d'une transformation de l'ambiance francophone dû à la présence de l'anglais dans la communication, Landry (2003) soutient que cette flexibilité n'empêchera pas l'école de suivre son mandat de promotion de la langue et de la culture françaises d'autant plus qu'elle le fait dans le but de prendre en considération les besoins des parents unilingues anglais.

 *Guide pratique pour la mise en œuvre d'une équipe d'accueil et la création d'un climat actualisant (CSCNO, 2010)*

Le Conseil scolaire catholique de l'Ontario a créé le guide pratique pour la mise en œuvre d'une équipe d'accueil. Ce guide spécifie les modalités de formation d'une équipe d'accueil et précise également le rôle et les responsabilités des différents membres. Le document énumère plusieurs stratégies d'accueil telles que l'accueil du parent ou de l'élève à l'entrée et à la sortie de l'école (dans les premiers temps), l'organisation d'une soirée information et d'activités d'accueil en début d'année, l'organisation de rencontres axées sur des précisions et les attentes de l'école, le choix de décors personnalisés pour refléter des différences; la distribution des trousseaux d'information; des annonces publicitaires, etc. L'équipe d'accueil de l'école dont la formation relève de la responsabilité des directions doit se charger de la mise en œuvre de ces différentes stratégies.

La toile de fond de ce guide est la création d'un climat actualisant au sein de l'école. En partant du fait que l'éducation de langue française accueillera désormais, plus d'élèves qui n'ont pas la langue et dont les parents comptent presque uniquement sur l'école pour les aider à la maîtriser, la création d'un climat actualisant signifie que «chaque parole et chaque geste posés par un représentant de l'école seront scrutés à la loupe.» (p.7). Le climat actualisant se crée selon CSCNO (2010) à travers des interventions ayant pour but de favoriser un dialogue

authentique, formel ou informel, entre le personnel de l'école, les parents ayants droit et les élèves.

3.1.2 Accompagnement, inclusion et rétention des ayants droit : défis et pratiques novatrices

Les concepts d'accompagnement, d'inclusion et de rétention apparaissent dans la littérature comme éléments donnant lieu à des pratiques complémentaires. Dans le guide d'accompagnement à la scolarité, le gouvernement français définit le concept d'accompagnement comme étant l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école et l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Abondant dans le même sens, le MÉO (2009) dans l'énoncé de politique d'accueil et d'accompagnement, perçoit le terme accompagnement comme un «appui soutenu offert à l'élève tout au long de son cheminement scolaire afin de favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences essentielles à son actualisation linguistique, sociale et culturelle et de faciliter sa transition vers les études postsecondaires et le marché du travail.» (p.15). Ce document précise que l'accompagnement de l'élève ne se fait pas à sens unique, plutôt il constitue un processus qui combine les efforts de l'école, de la famille et de l'élève.

Dans le guide pratique pour la mise en œuvre d'une équipe d'accueil, CSCNO (2010) ajoute que l'accompagnement se résume à des actions envisagées par les acteurs éducatifs en vue de favoriser davantage l'inclusion. Il s'agit donc, selon CSCNO (2010), de reconnaître que cette clientèle a des attentes et des besoins différents de ceux des élèves ou parents qui ont la maîtrise du français. Quant à l'inclusion, elle est envisagée par CSCNO (2010) comme étant l'action d'inclure l'élève ou le parent dans tous les aspects de la vie scolaire dans le but de les retenir au sein du système. En somme, l'accompagnement met en place des actions susceptibles de favoriser l'inclusion qui a pour conséquence la rétention des élèves et des parents ayants droit.

Or, la réussite du processus d'accompagnement, d'inclusion et de la rétention suppose l'implication des parents. La littérature publiée à cet effet au cours des dernières décennies reconnaît l'importance de l'engagement des parents pour le succès académique et social des enfants (Eccles et Harold, 1996; Hill et Tyson, 2009; Jeynes, 2011; Weiss, Bouffard, Bridglall et Gordon, 2009). Cet engagement se traduit par la participation à des activités qu'organise l'école, le maintien de la communication ouverte avec l'école (Epstein, 2011; Moles et Fege, 2011), l'appui et la communication bidirectionnelle entre les parents et l'école (Jeynes, 2003,

2011b), la qualité des liens et la confiance au personnel de l'école (Pushor, 2010, 2013) et l'accueil chaleureux (Jeynes, 2011c).

En contexte francophone minoritaire, l'implication des parents dans le processus d'accompagnement de leurs enfants est primordiale parce qu'il permet d'assurer le progrès académique et linguistique de ces derniers et surtout de montrer la valeur de la langue minoritaire (CMEC, 2003; Landry, 2010). À ce jour, peu de recherches empiriques ont porté sur l'engagement des ayants droit et leurs rôles en contexte francophone minoritaire. Toutefois, les études plus ou moins récentes, qui seront discutées dans les sections qui suivent, font état de plusieurs obstacles qui entravent l'implication des ayants droit dans le processus d'accompagnement de leurs enfants.

3.1.3 Principaux défis d'accompagnement

Selon Cormier et Lowe (2010) l'efficacité de l'accompagnement se traduit par la satisfaction des parents qui adhèrent non seulement à la mission de l'école, mais aussi en deviennent des partenaires privilégiés. Or, la recherche indique que les parents souhaitent généralement s'impliquer activement dans la formation de leurs enfants, mais ils se heurtent à un certain nombre d'obstacles, entre autres la maîtrise insuffisante de la langue de scolarisation, l'attitude du personnel enseignant, l'environnement scolaire et l'insuffisance d'initiatives d'appui aux parents.

3.2.1.1 Méconnaissance de la langue de scolarisation

La littérature montre que la maîtrise insuffisante de la langue française constitue pour certains parents ayants droit un obstacle à leur implication active dans la formation de leurs enfants, mais aussi à l'interaction continue avec l'école. Des auteurs tels que Turney et Kao 2009; Weiss, Bouffard, Bridglall, et Gordon, 2009; Paik, 2011; Edwards, 2011 et Liu (2016) soulignent que l'un des prédateurs d'engagement scolaire des ayants droit en contexte francophone minoritaire est la connaissance de la langue de l'école et la capacité de communiquer avec l'école. Si par le passé, les élèves francophones provenaient des familles au sein desquelles le français constitue la langue de communication quotidienne, les écrits révèlent qu'au sein des familles exogames, l'anglais est la langue parlée le plus souvent à la maison (Cormier, 2011; Gérin-Lajoie, 2011; Landry, Allard et Deveau, 2010).

Cependant, selon Rocque (2015) et Landry (2010), le manque de francité familiale se traduit par le manque d'habileté des parents à s'exprimer en français, la difficulté de

communiquer en français entre la famille et l'école et l'incapacité des parents d'assister et de venir en aide à leurs enfants, notamment en ce concerne les devoirs en langue française.

D'après Cormier et Lowe (2010), bien que les parents exogames se sentent à l'aise à l'école et vantent les efforts du personnel scolaire, certains parents se disent déçus du manque d'information donnée à propos des programmes de francisation alors que d'autres affirment avoir un malaise quant à la compréhension des messages envoyés par l'école en français.

Kavanagh et Hickey (2013), qui ont étudié les enjeux liés au contexte d'ayants droit irlandais, soulèvent des défis similaires. Ces auteurs soulignent que les parents qui avaient peu de compétence de communication en langue irlandaise se sentaient incapables d'aider leurs enfants dans le programme d'immersion irlandais. À ce facteur principal, Kavanagh et Hickey (2013) ajoutent le manque du temps matériel de la part des parents aux défis auxquels font face les parents exogames irlandais.

3.2.1.2 Attitude du personnel et des parents francophones

Selon certains auteurs tels que Rocque (2015), l'attitude du personnel scolaire et certains parents francophones à l'égard du parent ne parlant pas le français représente un défi considérable. Étant donné que les clients de l'école minoritaire n'arrivent pas tous avec une connaissance suffisante de la langue française, il appartient exclusivement à l'école d'assurer un apprentissage de la langue à l'enfant, mais aussi de trouver les voix de moyens en vue d'interagir et de communiquer efficacement avec les parents. La présence de cette clientèle de plus en plus hétérogène, aussi bien sur le plan culturel que langagier, constitue, selon Gilbert, LeTouzé et Thériault (2004) et Gauthier et Cormier (2016), un défi pour le personnel scolaire, notamment les enseignantes et enseignants. Gérin-Lajoie (2010) ajoute que l'environnement dans lequel se déroulent les apprentissages ne favorise pas toujours l'atmosphère scolaire. Selon cette même auteure, le personnel scolaire travaille dans un contexte où les frontières linguistiques sont poreuses et la plupart des élèves passent du français à l'anglais, ou à une troisième langue. Le contexte scolaire caractérisé par les pratiques langagières grandement influencées par le milieu anglo-dominant est un facteur qui contribue à renforcer les attitudes négatives du personnel scolaire vis-à-vis des ayants droit qui accordent souvent la responsabilité à l'école en ce qui concerne la francisation de l'élève (Kamano, 2014).

Par ailleurs, selon les résultats de recherche du réseau Circum (1999), les parents ayants droit éprouvent de la difficulté à se rapprocher des non-ayants droit et critiquent l'attitude de

ces derniers qui vise à intégrer leurs enfants à la société et à la culture anglaises parce qu'ils se croient outillés contre l'assimilation.

Cormier et Lowe (2010) ont montré que si l'école fait des efforts pour assurer une collaboration saine avec les parents anglophones, ces derniers éprouvent néanmoins le plus souvent un sentiment d'exclusion dû à l'attitude du personnel scolaire à leur égard. Les frustrations des uns et des autres se résument au fait que les enseignants veulent préserver le caractère francophone de l'école, alors que les parents exogames se plaignent que «tout se fait en français et que le parent francophone du couple exogame doit prendre la responsabilité de l'éducation de son enfant» (Cormier et Lowe, 2010, p.35).

3.2.1.3 Environnement scolaire et insuffisance d'appui

Dans le but d'inclure et de retenir l'élève issu d'une famille exogame, une série d'actions d'accompagnement doit être mise en œuvre. Ces actions regroupent selon CSCNO (2010), des rencontres, des activités de formation, de sorties récréatives, des ateliers et l'accès à des services en fonction du cheminement individuel. Ces différentes mesures sont nécessaires quant au raffermissement des liens de confiance entre l'école et l'élève et le parent et favorisent le sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

Toutefois, les études montrent qu'en milieu minoritaire, des défis relatifs au manque de ressources de tous ordres (matérielles, pédagogiques, financières, humaines et technologiques) réduisent la marge de manœuvre des institutions scolaires qui souhaitent améliorer leur environnement par la création des services nécessaires à l'accompagnement.

Pour le Commissariat aux langues officielles (2016), le manque de financement représente l'enjeu le plus important en matière de création de services. «Ce manque de ressources met les fournisseurs de services dans une situation d'instabilité et réduit la capacité des communautés à soutenir les parents, les fournisseurs de services et les bénévoles» (CLO, p.8). Les auteurs tels que Landry (2003) recommandent de créer des services d'appui et s'assurer que les enfants de parents d'ayants droit inscrits dans les écoles francophones aient accès à des services qui répondent à leurs besoins spécifiques et variés. Par exemple, Riel et Boudreau (2012) indiquent qu'en milieu francophone minoritaire le nombre d'apprenants du français dans les classes de maternelle est le double de ceux qui apprennent l'anglais dans les écoles anglaises, ce qui nécessite des ressources et la formation du personnel enseignant. L'insuffisance de ressources rend de plus en plus complexe la création d'environnements scolaires répondant aux exigences d'accompagnement et d'accommodement des élèves d'ayants droit.

Synthèse des recommandations visant l'accompagnement des *ayants droit*.

Dans le but d'accompagner les parents ayants droit dans leur processus d'intégration à la communauté francophone à travers la scolarisation de leurs enfants, plusieurs suggestions ont été faites des auteurs.

Rocque (2006) insiste sur l'importance de comprendre la réalité des couples exogames, le besoin d'accueillir et d'accompagner les deux parents tout en les encourageant à faire le choix d'utiliser le français à la maison afin de promouvoir la langue et la culture et aider l'élève, l'école et la communauté. Les recherches de Landry et Allard (1997) et Landry, Allard et Deveau (2006) montrent qu'une francité familiale forte favorise le processus d'apprentissage de l'enfant issu d'une famille exogame. Pour ce faire, Cummins, 2000; Kavanaugh et Hickey (2013) suggèrent la pratique de lecture régulière à la maison et montrer une attitude positive envers la langue de l'école.

Danis, Bouffard et Vezeau (2016) mettent en évidence la nécessité des parents de se sentir efficaces et compétents d'aider les enfants et contribuer de façon positive à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises.

MacPhee (2017) suggère pour ce faire, une communication efficace, régulière entre le personnel et les familles exogames. Ce même auteur propose de mettre à disposition des occasions fréquentes de rencontres informelles ou formelles entre les parents et l'école dans le but de discuter de solutions et de stratégies avec ces derniers afin de favoriser l'implication des parents dans la vie scolaire de leur enfant.

Rocque (2015) recommande l'utilisation des TIC afin de rejoindre les parents telle que la création des hyperliens menant à des informations traduites en anglais et suggère une stratégie de communication bilingue à l'occasion des activités et de réunions.

De même, Rocque et Taylor (2011) recommandent plusieurs stratégies pour remédier à la communication. Pour ces auteurs, le malaise des parents non-locuteurs de français nécessite la définition d'une stratégie de communication susceptible d'atténuer les embarras et les frustrations qu'ils ressentent. Les stratégies proposées englobent la traduction de certains messages, la communication en anglais, le jumelage des parents avec un francophone surtout pendant des réunions pour servir d'interprètes, et surtout, démontrer une attitude de respect dans la communication.

Cavanagh, Cammarata et Blain (2016) lancent un appel pour plus de formation et de ressources destinées au personnel enseignant en contexte francophone minoritaire afin qu'il soit

à même d'accompagner les élèves et les parents ayants droit. Ces auteurs proposent la modification de la vision d'une identité dynamique, pluraliste, plus ouverte plutôt que statique. Pour y parvenir, Rocque et Taylor (2011) recommandent d'offrir des ressources aux parents tout en leur montrant l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer à la maison dans le développement académique et identitaire de leurs enfants. Eccles et Harold (1996); Green et *al.*, (2007); Weiss, Bouffard, Bridglall, Gordon (2009) proposent que l'école doive solliciter davantage l'implication des parents en leur faisant comprendre le bienfondé et la valeur de leur rôle dans l'apprentissage de leurs enfants.

Par ailleurs, Paik (2011) et Liu (2016) proposent le jumelage des parents en tenant compte de leur niveau de maîtrise de langue. Cormier et Lowe (2010) recommandent la conscientisation du personnel scolaire à propos de l'accueil et de l'accompagnement des familles exogames. Ces mêmes auteurs suggèrent, entre autres, l'optimisation des services de francisation en élaborant un guide de francisation pour les écoles et les enseignants et l'allocation des ressources dans le but de faciliter l'apprentissage du français.

Enfin, Taylor (2003) recommande dans son rapport la mise en place d'un programme national visant à définir les stratégies et pratiques d'accompagnement des couples exogames dont les enfants fréquentent une école minoritaire française.

3.1.4 Pratiques novatrices en matière d'accompagnement

À travers une revue courante de la littérature, il en découle que l'accompagnement adéquat des élèves et les parents ayants droit permet non seulement de les inclure, mais aussi de les retenir au sein du système d'éducation en français. De même, un accompagnement approprié renforce également le sentiment d'appartenance à la communauté francophone à laquelle la plupart des parents ayants droit aspire. Les pratiques identifiées à cet effet se subdivisent en deux catégories : les pratiques visant l'accompagnement des parents exogames et les pratiques visant l'accompagnement des élèves issus de familles exogames.

3.2.2.1 Pratiques visant l'accompagnement des parents exogames

Une série de pratiques visant l'accompagnement des ayants droit est mise en évidence dans la littérature existante à ce sujet. Ainsi, les différentes pratiques mises en œuvre dans les divers contextes socioéducatifs (présentées dans les sections qui suivent) regroupent des guides, des trousseaux d'information, des programmes d'accompagnement et des activités d'appui. La littérature mentionne l'importance du maintien de la communication entre l'école et la famille,

ce qui permet de briser les barrières au niveau de l'engagement des parents et développer un sens d'appartenance à la communauté scolaire.

✚ *I'm With You*, guide pour les couples exogames (**Fédération nationale des conseils francophones et Fédération des parents francophones de l'Alberta**)

«*I'm with you : And so are we! The benefits of French-language education*» s'agit d'un guide d'accompagnement destiné spécifiquement aux couples exogames et plus particulièrement aux conjoints anglophones pour l'accompagnement de l'enfant en éducation francophone. Rédigé en anglais par Glen Taylor en 2002, ce document couvre plusieurs sujets qui touchent les couples exogames tels le droit à l'éducation en langue française, les avantages de l'éducation en français, la participation à l'éducation de son enfant, etc. Il est un résumé d'un guide complet du même nom publié par la Fédération des parents francophones de l'Alberta. Ce guide comporte des informations visant à répondre aux questions des parents sur l'éducation en français ainsi que des références pour aider les parents d'un couple exogame à accompagner l'enfant en éducation francophone.

✚ *Fusion: I'm with you 2: Raising a bilingual child in a two language household* (G. Taylor, 2007).

Le guide *Fusion: I'm with you 2: Raising a bilingual child in a two language household* est une nouvelle version anglaise rédigée par Glen Taylor et publiée en 2007. Ce livret en anglais constitue un précieux outil pour les familles bilingues. Il offre de nombreux conseils aux parents non francophones dans le but de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants inscrits dans les écoles francophones. Les concepts sont expliqués dans un langage clair et simple avec de nombreuses suggestions

✚ *Programme d'appui en exogamie* (Division scolaire franco-manitobaine, 2010)

Dans le but de favoriser l'accompagnement des parents, la Division scolaire franco-manitobaine a initié un programme d'appui destiné spécifiquement aux couples exogames. Dans le cadre de ce programme, la division a élaboré un livret bilingue (anglais-français) intitulé *Mon enfant est inscrit à l'école française. Comment puis-je aider?* Le livret suggère un ensemble de stratégies d'appui aux parents leur permettant d'assister leurs enfants tout en profitant de leur éducation en français. Les différentes parties de cet outil sont structurées autour des questions suivantes: «Mon enfant est inscrit à l'école française, comment puis-je l'aider à profiter de son éducation au maximum et à réaliser son potentiel? Comment puis-je aider mon

enfant à acquérir les aptitudes générales d'apprentissage? Comment puis-je aider mon enfant avec ses devoirs? Comment puis-je aider mon enfant à apprendre à lire en français?⁴»

Guides Voir Grand (ACELF)

La collection de guides *Voir grand* est proposée par l'Association Canadienne d'Éducation de Langue Française (ACELF) dans le but d'accompagner les couples exogames dans leur processus de construction identitaire au foyer, à l'école et en lien avec la communauté. La collection comprend cinq guides: 1) *Voir grand, petit à petit* permet à mieux orienter les enfants d'âge préscolaire dans leurs premiers pas en français, 2) *Voir grand, c'est élémentaire!* accompagne les jeunes enfants d'âge scolaire dans leur expérience d'apprentissage du français; 3) *Voir grand à l'adolescence* aide à réfléchir et dialoguer sur la question de la langue, de la culture et de l'identité francophones, 4) *Voir grand ensemble*, aide à réfléchir et dialoguer sur l'identité francophone dans un contexte de diversité culturelle et 5) *Voir grand dans le cyberspace* amène les internautes francophones à réfléchir sur la façon dont les technologies peuvent être des outils d'expression et de création en français. Ces guides concernent plusieurs niveaux d'apprentissage (préscolaire prématernelle, primaire et secondaire) et incluent une dimension technologique. Préparés dans les deux langues officielles, les parents peuvent ainsi lire la version qui leur convient le mieux. Des sessions d'information sont organisées régulièrement dans certaines provinces telles l'Île-du-Prince-Édouard afin de faciliter l'usage de ces ressources.

Guide de planification de l'entrée à l'école (MÉO, 2006)

Le guide de planification de l'entrée à l'école est un outil élaboré par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario partant des recherches menées dans le contexte ontarien et dans d'autres provinces ou pays (États-Unis, Europe et Australie) et qui porte sur les pratiques de planification à l'entrée scolaire. Le guide a pour objectif de faire connaître et renforcer les pratiques efficaces mises en place dans les écoles franco-ontariennes et favoriser l'émergence de nouvelles idées et initiatives, à partir des résultats de recherches basées sur des preuves. L'outil est structuré autour de cinq principes fondamentaux issus de la recherche, dont la démarche centrée sur l'enfant et la famille, la collaboration, la sensibilité à la diversité, la clarté des définitions et la réponse aux besoins.

Le Français, soit de la partie (Éducation, Manitoba, 2002)

⁴ Voir <https://www.dsfm.mb.ca/SiteWeb2010/documents/>

Élaborée par le ministère provincial de l'Éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse du Manitoba, la brochure intitulée «Le Français, sois de la partie» contient des suggestions et informations destinées aux parents afin de les aider à participer à l'apprentissage du français de leur enfant à la maison. Le document place les parents au centre du processus de formation de leurs enfants. Il suggère à cet effet des activités à faire au quotidien pour aider son enfant à développer ses habiletés de communication en français, telles que parler à l'heure des repas, lire tous les jours, discuter de ses livres ou de ses émissions de télévision préférées, faire des listes, etc.

✚ *Trousse de renseignements* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005)

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario en collaboration avec ses conseils scolaires a constitué une trousse de renseignements pertinents destinés aux parents. La trousse vise à répondre aux questions relatives au fonctionnement et aux règlements de l'école, notamment l'entrée échelonnée, la fréquentation à temps plein, les attentes relatives à la politique du ministère de l'Éducation intitulée *Bonne arrivée à l'école*, le transport scolaire, les intempéries, les collations et repas, les récréations, l'utilisation des salles de toilettes, les parents bénévoles, le curriculum et l'évaluation, les bulletins scolaires et les rencontres parents-personnel enseignant.

✚ *Tu peux compter sur moi* (Fédération des parents francophones de l'Alberta)

La Fédération des parents francophones de l'Alberta a élaboré un guide à l'intention des parents pour l'accompagnement de leurs enfants dans leur formation en éducation en langue française. En dépit des informations axées sur le fonctionnement du système d'éducation, ce guide donne tout de même des informations pertinentes en ce qui a trait au rôle des parents dans le processus d'accompagnement de leurs enfants. Il suggère plusieurs stratégies visant la collaboration entre les parents et l'école et la communication foyer/école. On y trouve également une banque de ressources pouvant répondre aux besoins des parents.

✚ *Organisation des soirées familiales*

Depuis 2002, le district scolaire francophone du Nord-Est du Nouveau-Brunswick organise des soirées familiales à l'intention des élèves en francisation ainsi que leurs parents. En préparation à la soirée, l'équipe d'organisation, composée principalement d'intervenants en francisation, demande aux parents de planifier diverses activités de francisation à la maison. Les enfants de parents ayants droit sont ensuite invités à venir partager le travail de leur famille devant le groupe pendant la soirée. En plus de la présentation des différentes

activités préparées à la maison par les familles, les parents ayants droit reçoivent des informations diverses d'autant plus que ces soirées représentent des occasions de partages entre les parents et l'école.

Belanger et Dionne (2009) considèrent la participation des parents à l'école à travers les activités parascolaires comme étant un facteur qui contribue à rapprocher les parents des réalités de l'école tout en les rassurant de la bonne atmosphère dans laquelle évoluent les enfants.

Association des parents ayants droit (Yellowknife)

Dans les Territoires du Nord-Ouest, il existe une association des parents ayants droit ayant une double mission : représenter et outiller les parents ayants droit de Yellowknife et promouvoir l'éducation en français langue première. Pour ce faire, l'association se focalise sur cinq priorités:

- *«Accroître l'éducation en français langue première;*
- *Encourager une programmation de qualité en français langue première dans les écoles et garderies francophones;*
- *Assurer le respect de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés;*
- *Promouvoir la culture francophone et l'épanouissement des enfants;*
- *Informé et outiller les parents ayants droit de Yellowknife.»⁵*

La mise en œuvre des différents axes prioritaires se traduit par l'organisation d'activités parascolaires impliquant les parents ayants droit. L'Association noue des partenariats avec des organismes gouvernementaux et communautaires afin d'assurer son fonctionnement.

Une recherche antérieure réalisée au CRDE par Essiembre, Arseneau et Allard (2005) recommandait une telle initiative en partant du fait que les parents ayants droit interrogés souhaitaient avoir des groupes de soutien pour échanger avec d'autres familles exogames qui vivent des situations semblables et l'accès à une variété de ressources en français (telles que les livres, la musique, les films, les spectacles, le cinéma, les jeux éducatifs, les logiciels, la télévision, etc.)

Quant à l'importance des partenariats, des auteurs tels Lewis (1999) et Schweisfurth (2005) notent que les écoles qui réalisent des activités partenariales obtiennent une meilleure reconnaissance dans leur communauté, ce qui se traduit par une augmentation des effectifs.


⁵ Voir http://www.apady.org/?page_id=209

3.2.2.1 Pratiques visant l'accompagnement des enfants

L'accompagnement des enfants d'ayants droit inscrits dans les écoles francophones est souvent décrit dans la littérature sous forme d'appui à l'acquisition de la langue d'enseignement. Selon le constat de Cormier (2011), «il arrive régulièrement que des élèves, non-locuteurs du français, soient inscrits à l'école française et qu'ils soient parfaitement en droit d'y être. La tâche revient donc à l'école de franciser ces élèves, le plus rapidement possible, afin qu'ils puissent pleinement participer à la vie scolaire.» (p.4).

Dans leur étude, Cormier et Lowe (2010) ont identifié quatre modèles de francisation comportant chacun des avantages et des limites : 1) *Retrait partiel* (modèle qui suppose la présence des élèves en classe régulière, mais leurs sorties occasionnelles pour l'apprentissage de la langue interrompent la journée scolaire); 2) *Retrait complet* (modèle qui favorise la progression graduelle à travers la création des groupes homogènes, mais limite le cheminement langagier des élèves dû au fait d'être entre eux); 3) *Intervention directe en classe et retrait partiel* (modèle qui favorise la diversité des interventions, mais difficile à gérer compte tenu des sorties incessantes des élèves de la classe régulière); et 4) *Intégré* (modèle qui favorise une meilleure intégration à l'école et une progression dans l'apprentissage de la langue, toutefois, ce modèle exige beaucoup de flexibilité de la part du personnel de l'école)⁶.

Les pratiques en vigueur dans les contextes francophones minoritaires sont diverses et très variées. Il existe des programmes de francisation structurés dans certains contextes alors que dans d'autres, ce sont des activités de francisation ponctuelles qui sont le plus souvent initiées par les écoles, les conseils scolaires ou les districts scolaires.

 *Programme d'actualisation linguistique en français* (PALF) (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010)

Élaboré par le MEO (2010), le programme d'actualisation linguistique en français s'adresse à des clientèles scolaires diverses dans les écoles franco-ontariennes, entre autres, des élèves issus de familles où l'anglais (ou une autre langue) est la langue prédominante de communication au foyer et qui ont souvent une connaissance limitée du français⁷.

Bâti sur le programme-cadre de français de la 1re à la 8e année du ministère de l'Ontario (2006), le PAL comporte des éléments novateurs en plus des contenus du programme d'études ayant trait à l'acquisition de référents culturels de la francophonie. Les contenus

⁶ Voir p. 84 Cormier et Lowe, 2010

⁷ Voir p. 3 du PAL.

d'apprentissage compris de ce programme se regroupent en plusieurs rubriques qui touchent les trois principales composantes du processus d'apprentissage d'une langue; la communication orale, la lecture et l'écriture. Le document suggère différentes interventions du personnel enseignant, des stratégies d'apprentissage à mettre en œuvre et des modalités d'évaluation des apprentissages pour des cycles primaire et moyen.

✚ *Programme Grandir en français* (Ingrid Levesque Nouvelle-Écosse, 2011)

Le programme *Grandir en français* est une initiative du Conseil scolaire acadien provincial de Nouvelle-Écosse et a pour objectif de «contribuer au développement global de l'enfant avant son entrée à l'école en portant une attention particulière à son apprentissage de la langue française qui se réalise par le jeu et mieux préparer l'enfant à son entrée à l'école» (Levesque dans Cormier, 2011, p. 8).

Le programme *Grandir en français* contient des objectifs d'apprentissage qui touchent les six aspects du développement de la petite enfance, dont les aspects linguistiques, identitaires et culturels, spirituels, intellectuels, physiques, affectifs, sociaux et émotifs. Le mode de fonctionnement de ce programme respecte la programmation horaire et le calendrier de l'école ou du centre où se déroulent les interventions. À la fin de la période d'intervention, un rapport d'avancement est remis aux parents lors des rencontres parents-maîtres.

✚ *Programme Odyssée* (Samson, 2011, Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador)

Le programme *Odyssée* est une nouvelle initiative du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador où le processus de francisation est encore à ses débuts. Le programme consiste à accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés en français. Étant donné le caractère nouveau de l'initiative, il n'existe aucun programme-cadre de référence définissant les orientations des interventions des enseignantes et enseignants. Les intervenants, dépourvus de formation pour la plupart, offrent des services suivant leur propre initiative.

✚ *La francisation au Nouveau-Brunswick* (Fontaine-Vautour, 2011)

Dans le contexte néobrunswickois, le processus de francisation, selon Fontaine-Vautour, (2011) est à ses débuts. Les premiers services de francisation disponibles aux élèves d'ayants droit étaient offerts dans quelques districts scolaires de l'ancienne configuration (soit les districts scolaires 01 et 05) durant l'année 2003-2004. Compte tenu de l'importance de cette dimension d'intégration des enfants d'ayants droit, les services de francisation ont été élargis à tous les districts scolaires au courant de l'année 2005-2006, y compris la nomination d'une personne au ministère chargé du dossier de francisation. De 2006 à 2010, plusieurs membres

du personnel scolaire ont été formés en pédagogie culturelle et à l'accueil des familles exogames. Plusieurs modèles d'interventions identifiés par Cormier (2010) sont mis en œuvre dans les écoles. «Certaines écoles font des classes homogènes de francisation, d'autres maintiennent des classes hétérogènes et l'enseignante de francisation intervient directement en salle de classe. Un troisième modèle présent dans la province s'agit encore de la classe hétérogène, mais avec retrait des élèves pour faire l'intervention à l'extérieur de la classe.» (p.20)

Selon Fontaine-Vautour (2011) un total de 523 élèves auraient bénéficié des services de francisation au courant de l'année scolaire 2011-2012 contre 230 élèves qui n'en ont pas reçu, mais qui en auraient pour autant eu besoin. L'auteure associe cette insuffisance de couverture des services au manque de ressources.

Camps d'été de francisation (Landry, 2011)

En s'appuyant sur l'initiative provinciale, l'ancien District scolaire 11 (actuellement le DSF-S) a initié des camps de francisation. Les camps de francisation sont destinés aux élèves et parents. Plusieurs activités sont offertes aux enfants et les parents bénéficient également des sessions de sensibilisation à l'importance de parler en français aux enfants à la maison ainsi que les astuces leur permettant d'encourager leurs enfants à vivre en français. Offerts pour la première fois en 2011 à l'école de Grande-Digue et à l'école Soleil Levant, ces camps d'été ont connu la participation de 24 familles.

L'un des défis relevés par l'auteur qui entrave le fonctionnement des sessions se rattache à la mobilisation des familles d'autant plus qu'il s'avère difficile pour les parents de se libérer pendant 5 jours consécutifs au cours de l'été.

Programme de francisation «Jouer pour apprendre en français» (Bernard Landry, 2011)

Dans la région de Kent, le Programme de francisation «Jouer pour apprendre en français» a été initié pour les enfants d'ayants droit. Offert pour la première fois au centre de la petite enfance La Boussole de l'école Soleil Levant de Richibucto, les familles participantes provenaient des régions de Richibucto, Rexton, Kouchibouguac et St-Louis-de-Kent. Afin de pouvoir fonctionner, l'initiative a bénéficié du support financier de la Fondation Margaret et

Wallace McCain et la Société du développement régional ainsi que plusieurs partenaires communautaires, municipaux, associatifs incluant le district scolaire. Une dizaine d'enfants âgés de 3 à 5 ans ainsi que leurs parents ont participé au programme. À la fin du programme, une enquête axée sur l'engagement communautaire et les besoins des familles de la communauté en termes de services à la petite enfance dans la région du nord du comté de Kent a été réalisée. Les résultats de cette consultation ont révélé qu'il existe un besoin crucial de support communautaire du centre.

 Activités *Explique-moi les ayants droit* (Canada, 2015)

«Explique-moi les ayants droit» est un ensemble d'activités d'une durée totale de 120 minutes préparées par le programme d'appui aux droits linguistiques du gouvernement du Canada. Ces activités permettent aux élèves d'ayants droit «d'entamer une réflexion sur les stratégies à appliquer afin de préserver leur langue maternelle ainsi que d'expliquer les droits linguistiques garantis par la Constitution»⁸.

Les premières activités portent sur les concepts principaux tels qu'*ayant droit, citoyen, Constitution, Charte, liberté, etc.* À travers une série de questions-réponses, les élèves s'approprient le sens de ces concepts. Ces activités sont suivies par des mises en situation et des discussions. De façon générale, on explique les procédures des intervenants comme suit: «les élèves font d'abord appel à leurs connaissances antérieures (sur différents concepts) pour les réactiver. Puis, ils analysent l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et créent une carte conceptuelle pour expliquer ce dernier. Les élèves reconstituent la définition d'un ayant droit selon l'article 23 de la Charte et évaluent l'importance de l'école pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.»⁹

En somme, le but poursuivi par cette série d'activités est de familiariser les élèves au contenu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés tout leur faisant acquérir le vocabulaire lié aux droits linguistiques.

 *1 enfant 2 langues* (Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique)

«*1 enfant 2 langues*» est une ressource numérique élaborée par la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique. Disponible en anglais et en français, cette ressource

⁸ P.1 Fiche 1, programme d'appui aux droits linguistiques

⁹ Ibid

présente un ensemble d'outils et de références sur le développement langagier bilingue des jeunes enfants en milieu minoritaire. La présentation des informations selon des thèmes et des groupes d'âge allant de 48 à 60 mois facilite l'utilisation des ressources destinées aux parents, aux éducateurs et aux professionnels du préscolaire. On y trouve aussi des renseignements liés au rôle des parents, aux activités à faire avec son enfant et aux services spécialisés.

4. Recommandations

Le recrutement et la rétention des enfants d'ayants droit en contexte francophone minoritaire présentent un processus qui exige une implication de la part de tous les acteurs éducatifs (parents, enseignant.e.s, intervenant.e.s, directions d'écoles, décideurs, etc.). En s'appuyant sur la littérature et dans le but d'optimiser les résultats de cette synergie d'action nous recommandons :

4.1 En matière de recrutement;

1. Que l'école francophone minoritaire se dote d'une politique de recrutement et d'accueil élargie, incluant les enfants d'ayants droits reconnus par l'article 23 de la Charte canadienne, ceux dits «ayants droit perdus», les enfants issus des familles «francophiles», c'est-à-dire «des anglophones qui cherchent à s'intégrer à la langue, à la culture et à la communauté francophone ainsi que les enfants issus de l'immigration (francophone ou non). Cette politique devrait préciser les critères et les modalités d'accompagnement et d'encadrement des enfants et les parents dont le français n'est pas la langue de communication à la maison.
2. Que l'école francophone minoritaire mette en place des stratégies de communication accueillantes qui visent à motiver les parents ayants droit à choisir l'éducation française pour leurs enfants. Les différentes stratégies de communication à définir devraient surtout s'attarder à la qualité, à la portée et aux avantages de la formation en français en contexte minoritaire tel que le développement du bilinguisme.
3. Que l'école francophone minoritaire diversifie les moyens de communication afin d'atteindre les parents ayants droit. Les auteurs suggèrent de faire des annonces publicitaires dans les lieux publics (centres commerciaux, garderies, lieux de loisirs, etc.), élaborer des guides ou dépliants bilingues (français/anglais) et des protocoles d'accueil propices aux besoins des parents non francophones, tenir des journées de

recrutement, fournir des hyperliens en anglais sur les sites des districts scolaires, parmi les moyens de communication les plus efficaces.

4. Qu'une étude portant sur l'analyse des besoins en matière d'éducation des enfants soit menée auprès des parents ayants droit en vue de déterminer avec précision l'étendue de la population cible et les principaux facteurs de prise de décision quant au choix de l'école pour leurs enfants. Cette étude devrait également préciser les moyens de communication à mettre en œuvre en vue d'atteindre tous les parents concernés.

4.2 En matière de rétention;

1. Que l'école francophone minoritaire définisse des mesures d'accompagnement efficaces des enfants et des parents ayants droit qui ont choisi l'école de langue française. Ces mesures d'accompagnement devraient être formalisées dans un document de politique de rétention tout en misant sur l'implication et l'engagement des parents dans la mise en œuvre de ladite politique;
2. Que l'école francophone minoritaire mette en œuvre des stratégies d'accompagnement axées sur la collaboration école-familles exogames (communication continue, rencontres formelles ou informelles, soirées enculturantes, etc.);
3. Que l'école francophone minoritaire mette en place des programmes diversifiés d'accompagnement visant la francisation des élèves à l'image du *Programme d'Actualisation Linguistique de l'Ontario* (PAL). Ces programmes devraient inclure les activités parascolaires qui favorisent le vivre en français des enfants et leurs parents;
4. Que l'école francophone minoritaire mette en place des stratégies de sensibilisation du personnel afin d'optimiser le climat de collaboration entre les enseignants, les intervenants et les parents.
5. Que les organismes communautaires soient impliqués dans le processus d'accompagnement des ayants droit, afin de faciliter l'organisation d'activités telles que des camps de francisation, des jumelages avec d'autres parents francophones, des soirées enculturantes et d'échanges.

6. Qu'une étude portant sur l'analyse des besoins d'accompagnement soit réalisée auprès des parents ayants droit en vue de recueillir leurs points de vue sur les programmes et les pratiques d'accompagnement à mettre en œuvre dans le but de favoriser leur rétention.

Conclusion

En somme, le but de ce rapport est d'identifier les enjeux et les facteurs susceptibles de favoriser le recrutement et la rétention des enfants d'ayants droit dans le système scolaire francophone. Il s'agissait spécifiquement de faire, à travers une revue de littérature, un état des lieux des défis auxquels font face les enfants et les parents ayants droit et les pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur recrutement, leur accompagnement et leur rétention au sein des écoles francophones minoritaires.

Pour ce faire, plusieurs documents variés ont été consultés, incluant les articles empiriques, les rapports de recherche, les ressources électroniques, les programmes, les guides, les activités pédagogiques et les actes de colloques, de conférences ou de réflexion, qui traitent de la thématique mise à l'étude. Cette revue de la littérature a d'abord permis de constater l'étendue des défis auxquels fait face l'école francophone du milieu minoritaire quant au recrutement et à l'accompagnement des enfants d'ayants droit. Par la suite, plusieurs pratiques en vigueur dans des contextes divers et variés ont été ressorties à travers l'examen de la documentation pertinente. Ces pratiques novatrices visent aussi bien le recrutement que l'accueil, l'accompagnement et la rétention. Par ailleurs, les pratiques proposées par les auteurs portent à la fois sur la promotion des écoles minoritaires et les stratégies d'accueil des parents ayants droit au sein des écoles francophones et insistent notamment sur la communication selon plusieurs formes.

À l'image du recrutement, les pratiques favorisant l'accompagnement des enfants et les parents ayants droit issues de la littérature sont diverses. Les différentes pratiques mises en œuvre dans les divers contextes socioéducatifs en vue d'accompagner les parents incluent des guides, des trousseaux d'information, des programmes d'accompagnement et des activités

d'appui. La littérature mentionne également l'importance du maintien de la communication entre l'école et la famille, cela afin de briser les barrières liées à l'engagement des parents et développer un sens d'appartenance à la communauté scolaire. Quant à l'accompagnement des enfants, les pratiques en vigueur visent essentiellement l'appui à l'acquisition de la langue française. Les pratiques en matière de francisation des enfants d'ayants droit dans les contextes francophones minoritaires sont elles aussi très variées. Il existe des programmes de francisation structurés dans certains contextes alors que dans d'autres, ce sont des activités de francisation ponctuelles qui sont le plus souvent initiées par les écoles, les conseils scolaires ou les districts scolaires. Certaines structures scolaires organisent en partenariat avec les organismes des camps de francisation.

À l'issue de cette revue de littérature, nous avons proposé dix recommandations s'attardant au recrutement et à l'accompagnement des enfants et des parents ayants droit. Ces recommandations englobent la définition des politiques, la mise en œuvre des programmes et des stratégies de recrutement et d'accompagnement conformes aux préoccupations des parents en partant de leurs besoins.

Références

- Bagley, C., Woods, P., et Glatter, R. (2010). Rejecting schools: Towards a fuller understanding of the process of parental choice. *School Leadership & Management*, 21(3), 309–325. doi:10.1080/13632430120074455.
- Bosetti, L., Brown, B., Hasan, S., et Van Pelt, D. N. (2015) *A primer on charter schools*. Fraser Institute.
- Boudreau, G. (2007). La mise en oeuvre des droits à l'instruction en français en Nouvelle-Écosse, *revue International Journal of Canadian Studies*, 36, 73–94
- Cavanagh, M., Cammarata, L. et Blain, S. (2016) Enseigner en milieu francophone minoritaire canadien: synthèse des connaissances sur les défis et leurs implications pour la formation des enseignants. *Revue canadienne de l'éducation*, 39(4), 1-32.
- Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (2010). Protocole d'accueil du Conseil. Sudbury. <https://cslfipe.wordpress.com/>
- Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador. (2013). *Critères d'admission*. Retrieved from <http://www.csfp.nl.ca/admission/criteres-dadmission/>
- Cormier, M. (2005). La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits. Recension d'écrits. *L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*.

- Cormier, M. (2011). La francisation en Atlantique: État des lieux et prospective Rapport de la journée de réflexion en francisation en Atlantique, tenu à l'Université de Moncton, dans le cadre de la Conférence des Éducateurs de l'Atlantique, le 28 octobre 2011.
- Cormier, M. (2015). Accueillir le majoritaire dans l'institution de la minorité? *Minorités linguistiques et société/Linguistic minorities and society*, 5, 100-121
- Cormier, M. (2015). Accueillir le majoritaire dans l'institution de la minorité ? *Francophonie, légitimité et devenir* (5), 100–121.
- Cormier, M., Bourque, J., et Jolicoeur, M. (2014) (Re)- introduction to French: Four education models to revitalise an endangered group in Eastern Canada. *International Journal of Bilingual Education and Bilingualism*, 17(2), 160–177. doi:10.1080/13670050.2013.866626.
- Cormier, M., et Lowe, A. (2010). *Étude de mesures d'accueil et d'accompagnement et de l'implantation de différents modèles d'intervention en francisation*. Moncton, NB: Centre de Recherche et de Développement en Éducation.
- Cotnam, M. (2011). Est-ce vraiment un «décrochage culturel»? Une analyse critique du concept de décrochage culturel à partir des écrits sur le choix scolaire des élèves en transition primaire secondaire. *Éducation*, 6(2), 50–69.
- Council of Ministers of Education, Canada (CMEC). (2003). La francisation: parcours de formation. Projet pancanadien de français langue première à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 2e année. Toronto, ON: Auteur. Retrieved from <http://204.225.6.243/else/francisation/cd-rom/>
- Cummins, J. (2000). *Language, power and pedagogy: Bilingual children in the crossfire*. Clevedon, England: Multilingual Matters.
- Dalley, P., et Saint-Onge, H. (2008). Choix scolaire des couples exogames au Yukon. In P. Dalley et S. Roy (Dir.). *Francophonie, minorités et pédagogie* (pp. 121–142). Ottawa, ON: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Danis, E., Bouffard, T., & Vezeau, C. (2016). Efficacité parentale scolaire dans le rendement de l'enfant. *Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation* 39 (3).
- Davies, S. & Aurini, J. (2011). Exploring school choices in Canada: Who choses what and why? *Canadian Public Policy*, 37(4), 459–477.
- Denis, W. B. (2011). L'admission aux écoles de la minorité francophone selon l'article 23 : les dimensions sociologiques. Les droits scolaires au cœur des débats: *Deuxième rencontre annuelle du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL)* Ottawa, ON.
- Deveau, K. (2007), Identité francophone en milieu minoritaire : définition et validation d'un modèle empirique de la construction identitaire et de l'autodétermination langagière, Moncton, Université de Moncton, thèse de doctorat.

- Deveau, Kenneth, Rodrigue Landry et Réal Allard (2006). « Facteurs reliés au positionnement envers la langue de scolarisation en milieu minoritaire francophone : le cas des ayants droit de la Nouvelle-Écosse (Canada) ». *Revue des sciences de l'éducation*, volume 32, n° 2, p. 417-437.
- Dugay, R.M. (2008), Identité culturelle, identité linguistique et sentiment d'appartenance : piliers de l'apprentissage chez les jeunes enfants en service de garde, Moncton, Groupe de recherche en petite enfance (GRPE), Université de Moncton, rapport de recherche.
- Dumoulin, C., Thériault, P. & Duval, J. (2015). Opinion parentale sur des pratiques efficaces de collaboration école-famille au primaire. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 36, 117-141.
- Dumoulin, C., Thériault, P., Duval, J. & Tremblay, I. (2013). Rapprocher l'école primaire et les familles par de nouvelles pratiques de communication. *La Recherche en Éducation*, (9), 4-18.
- Eccles, J. S., et Harold, R. D. (1996). Family involvement in children's and adolescents schooling. In A. Booth & J. F. Dunn (Eds.), *Family–School links: How do they affect education outcomes?* (pp. 35–44). Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Edwards, P. A. (2011). Differentiating family supports. In S. Redding, M. Murphy, P. Sheley (Eds.), *Handbook on family and community engagement* (pp. 113–115). Charlotte, NC: Information Age.
- Epstein, J. L. (2001). *School, family, and community partnerships: Preparing educators and improving schools*. Boulder, CO: Westview Press.
- Epstein, J. L. (2011). *School, family, and community partnerships: Preparing educators and improving schools* (2nd ed.). Boulder, CO: Westview Press.
- Ferrer, C. et Allard, R. (2002). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : une éducation à la citoyenneté démocratique. Première partie : Portrait de la réalité sociale et importance d'une éducation à la conscientisation critique et à l'engagement. Deuxième partie : La PCE : concepts de base, transversalité des objectifs, catégorisation des contenus, caractéristiques pédagogiques, obstacles et limites. In R. Landry, C. Ferrer et R. Vienneau (dir.), *La pédagogie actualisante. Éducation et francophonie*, 30(2). Partie I téléaccessible à l'adresse : <http://www.acelf.ca/revue/30->
- Foucher, P. (2000). Les droits scolaires des minorités linguistiques : le système judiciaire et le système scolaire ». Dans Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : bilan et perspectives. Moncton (NB), Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE), Université de Moncton.
- Gaudreau, P. (2003). Workshop My Child Goes to French School: How Can I Help? – Part One. CECLFCE. Ontario.
- Gauthier, R. et Cormier, M. (2016). *Les mots pour grandir : la francisation en contexte minoritaire francophone*. Congrès de la Société canadienne pour l'étude de l'éducation :

Regroupement pour l'étude de l'éducation francophone en milieu minoritaire (ACE_RF)
à Calgary, le 30 mai 2016.

- Gérin-Lajoie, D. (2002). Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturelle en milieu scolaire francophone en Ontario, *Revue des sciences de l'éducation*, 28(1)125-146.
- Gilbert, A., Letouzé, S., Thériault, J. Y., & Landry, R. (2004). *Teachers and the challenge of teaching in minority settings: Final Research Report*. Ottawa, ON: Canadian Teachers Federation <http://www.ctf-fce.ca/Research Library/TeachersandtheChallenge>.
- Hill, N. E., et Taylor, L. C. (2004). Parental school involvement and children's academic achievement: Pragmatics and issues. *Current Directions in Psychological Science*, 13(4), 161–164.
- Hill, N. E., et Tyson, D. F. (2009). Parental involvement in middle school: A meta-analytic assessment of the strategies that promote achievement. *Developmental Psychology*, 45(3), 740–763. doi:10.1037/a0015362.
- Hoover-Dempsey, K. (2011). Self-efficacy: Up to the challenge. In S. Redding, M. Murphy, & P. Sheley, (Eds.), *Handbook on family and community engagement* (pp. 61–68). Retrieved from <http://www.families-schools.org/downloads/FACEHandbook.pdf>
- Houle, R. et Corbeil, J.P (2010), *Portrait statistique de la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec (1991-2006)*, Ottawa, Statistique Canada. Catalogue N° 89-641-X.
- Jeynes, W. (2003). A meta-analysis: The effects of parental involvement on minority children's academic achievement. *Education & Urban Society*, 35(2), 202–218.
- Jeynes, W. (2005). A meta-analysis of the relation of parental involvement to urban elementary school student academic achievement. *Urban Education*, 40(3), 237–269.
- Jeynes, W. (2007). The relationship between parental involvement and urban secondary school student academic achievement: A meta-analysis. *Urban Education*, 42(1), 82–110.
- Jeynes, W. (2010). The salience of the subtle aspects of parental involvement and encouraging that involvement: Implications for school-based programs. *Teachers College Record*, 112(4), 747–774.
- Jeynes, W. (2011a). Aspiration and expectation: Providing pathways to tomorrow. In S. Redding, M. Murphy, & P. Sheley (Eds.), *Handbook on family and community engagement* (pp. 57–59). Charlotte, NC: Information age publishing.
- Jeynes, W. (2011b). *Parental involvement and academic success*. New York, NY: Taylor & Francis / Routledge.
- Jeynes, W. (2011c). Parental involvement research: Moving to the next level. *The School Community Journal*, 21(1), 9-18.

- Kamano, L. (2014). Intégration des élèves nouveaux arrivants dans les écoles francophones du sud-est du Nouveau-Brunswick. Recension d'écrits. Centre de Recherche et de Développement en Éducation (CRDE), Université de Moncton.
- Kavanagh, L., et Hickey, T. M. (2013). You're looking at this different language and it freezes you out straight away. Identifying challenges to parental involvement among immersion parents. *Language and Education*, 27(5), 1–19. doi:10.1080/09500782.2012.714388.
- Landry, R. (2010). Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie. *Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*.
- Landry, R. (2012). Autonomie culturelle, cultures sociétales et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (1), 159-179.
- Landry, R. et Serge, R. (2003), *Éducation et droits collectifs: Au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- Landry, Rodrigue (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démilinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/Ottawa, Commission nationale des parents francophones. de l'Université d'Ottawa.
- Landry, Rodrigue et Réal Allard (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : Le rôle de la francité familioscolaire, *Revue des Sciences de l'Éducation*, 23 (3), 561-592.
- Le Bouthillier, Y. (1990). L'Affaire Mahé et les droits scolaires : difficultés de mise en œuvre d'un droit proportionnel aux effectifs d'une minorité, 22 Rev. D. Ottawa 77.
les écoles francophones du sud-est du Nouveau-Brunswick. Centre de recherche et de développement en éducation Université de Moncton. Retrieved from http://www.umoncton.ca/crde/files/crde/wf/recension_projet_dsf-s_19dec2014.pdf.
- Levesque, I. (2011). L'état des lieux au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), Francisation et accueil et accompagnement des parents dans M. Cormier (2011) LA Francisation en Atlantique. État des lieux et prospective. *Rapport de la journée de réflexion en francisation en Atlantique, tenu à l'Université de Moncton, dans le cadre de la Conférence des Éducateurs de l'Atlantique*, le 28 octobre 2011.
- Liu, H. Y. K. (2016). *Economic immigrant parents' educational involvement in Prince Edward Island*. (Unpublished Master's thesis. University of Prince Edward Island, Charlottetown, PE).
- MacPhee, M. (2017). *The Experience of Non-Francophone Parents with Children in Minority Language French Schools in Prince Edward Island: A Mixed Methods Study*. Unpublished manuscript.
- MacPhee, M. (2016). *Parents non-locuteurs de français qui ont choisi une école minoritaire française*. Document présenté au Regroupement pour l'étude de l'éducation francophone

en milieu minoritaire, Canadian Society for the Study of Education (CSSE) Réunion annuel, Calgary, AB.

- MacPhee, M., Turnbull, M., Gauthier, R., Cormier, M., et Miller, T. (2013). *Stakeholder consultation relating to non-francophone students enrolled in minority French language schools in PEI - parents, teachers and school leaders*. Final report. Charlottetown, PE: University of Prince Edward Island.
- Manitoba : Le français: sois de la partie! (Education Manitoba, 2002), stratégies pour les parents d'aider l'enfant en français.
<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/partie/docs/document.pdf>
- Marmen, L. et Corbeil, J.P (2004). *Les langues au Canada: Recensement de 2001*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada.
- Martel, A. (2001). *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire: 1986-2002, Analyse pour un aménagement du français par l'éducation*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- McAndrew, M. (2016). L'accès aux institutions scolaires des communautés dont la langue est fragile : une perspective canadienne. La revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles / Het elektronisch wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The e-journal for academic research on Brussels.
- Ontario Ministry of Education (OMOE). (2009). Policy statement and guidelines on the admission, welcoming, and support of students in French-language schools in Ontario. Retrieved from <http://www.edu.gov.on.ca/eng/amenagement/admission.html>.
- Pushor, D. (2010). Are schools doing enough to learn about families? In M. M. Marsh & T. Turner-Vorbeck (Eds.), *(Mis)understanding Families: Learning from Real Families in our Schools* (pp. 4–16). New York, NY: Teachers College Press.
- Pushor, D. (2013). Regulation or invitation? Creating safe and welcoming schools. *Education Canada*, pp. 39–41.
- Réseau CIRCUM (1999). *Motivations en ce qui a trait aux choix scolaires chez les parents ayants droit hors Québec*. Ottawa : ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux.
- Riel, R., et Boudreau, R. (2012). English and French language learners account for an important share of public school enrolments. *Perspectives*, Iss. 9, October. Retrieved from <http://perspectives.ctf-fce.ca/en/article/1990/>.
- Rocque, J (2011). Les couples mixtes et l'éducation en milieu francophone minoritaire de l'Ouest canadien. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* 271105–147.
- Rocque, J (2011). Les sites Internet des conseils scolaires francophones canadiens en milieu minoritaire : ressources indispensables pour les couples mixtes (interlinguistiques / interculturels). *Francophonies d'Amérique*, 32, 21-44

- Rocque, J. (2006a). *L'éducation en français langue première: étude sur le phénomène de l'exogamie et de la gestion scolaire en milieu minoritaire: une étude de cas du conseil scolaire Centre-Est de l'Alberta* (Dissertation doctoral, Université Laval). Available from ProQuest.
- Rocque, J. (2006b). Vers l'élaboration d'une politique de l'exogamie dans le cadre de la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire. *Revue de la common law en français*, 8, 121–153.
- Skutnabb-Kangas, T. (2000). *Linguistic genocide in education—or worldwide diversity and human rights?* London, England: Lawrence Erlbaum Associates.
- Statistique Canada (2011). Recensements de 2011 <http://www.statcan.ca>.
- Taylor, G. (2002). *I'm With you!: Exogamous Families' Guide to the World of Francophone Education*. Fédération des parents francophones de l'Alberta. K.J. Millar Productions. Alberta.
- Taylor, G. (2007). *Fusion I'm With you 2: Raising a bilingual child in a two-language household*, K.J. Millar Productions. Alberta.
- Turney, K., et Kao, G. (2009). Barriers to school involvement: Are immigrant parents disadvantaged? *The Journal of Educational Research*, 102(4), 257–271.
- Vallerand, N. (2004). Après l'école : guide de survie, Coup de Pouce, www.coupdepouce.com. Québec. The parent's role, [En ligne], 2004, [www.cpf.ca/English/Parents/parentsrole.htm].
- Vincent, L. (2010). La francisation en pleine floraison. *Frenquêtes*, Retrieved from http://www.ctffce.ca/publications/Frenquetes/Article_La%20francisation_Liliane_Vincent.pdf
- Weiss, H. B., Buffard, S. M., Bridgall, B. L., et Gordon, W. E. (2009). Reframing family involvement in education: Supporting families to support educational equity. *Equity matters: Research review* 5. New York, NY: Teachers College, Columbia University.
- Wong, S. W., et Hughes, J. H. (2006). Ethnicity and language contributions to dimensions of parent involvement. *School Psychology Review*. 35(4), 645–662.
- Yoon, E., et Gulson, K. (2010). School choice in the stratilingual city of Vancouver. *British Journal of Sociology of Education*, 31(6), 703–718.